

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 01 JUIN 2024

Le présent compte rendu comporte 7 pages et 7 annexes.

L'assemblée Générale s'est tenue au dépôt des locomotives de Longueville (sous la rotonde, voie 1) avec présentation en streaming sur Youtube

Au 31/12/2023, notre association comptait 191 membres à jour de leur cotisation dont 58 permanents.

La séance est ouverte à 9h16 par le Président Guillaume GRISON :

Bonjour à tous

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'AJECTA

Merci à tous d'être venu.

Ordre du jour

Il y aura une brève suspension pour présentation de la modification des statuts

Appel aux pouvoirs, pas de pouvoirs reçu par courrier et pas de pouvoirs dans la salle.

Rapport moral du président

1. Bilan moral

Guillaume GRISON, Président de l'association présente le bilan moral de l'année 2023 dont vous trouverez le texte en [annexe 1](#)

2. Faits marquants 2023

A commencer par les membres et de l'effectif en reprise suite à la baisse en 2022, l'effectif 2023 est revenu au niveau de celui de 2021. Pour 2024, à date, 111 ont cotisés alors qu'en 2023 il y en avait 48 ce qui est de bonnes augures pour le nombre de membres à la fin de l'année.. La répartition par âge montre un lourd déficit de membres de moins de 40 ans, le gros se situant entre 60 et 80 ans, cela reste une problématique qui doit nous interroger sur comment rajeunir une population qui vieillit et qui n'a plus forcément toute la pêche.

Quand à la localisation on reste sur le secteur Provinois et sur la Seine&Marne

Pour la fréquentation du musée même si on reste sur une bonne moyenne, les 6 semaines de fermeture, liées au festival de Mai, pénalise le résultat, avec des recettes, malgré tout, en hausse.

Les travaux se poursuivent sur la VP4024, le retour des matériels de Singapour après moultes difficultés. La remise en service de la TB407, juste avant le festival. Le festival de mai 2023 avec 2000 billets vendus sur les trois jours, là où on en entendait 5000. le 25 juin concert sous la rotonde dans le cadre du festival « emmenez moi », en Août 2023 la fermeture de la ligne 3000 (Provins – Villiers St Georges) et la fin d'année avec les trains du Père Noël remplit quasi à 100% (avec 180 places disponibles dans la train)

Une question de la salle pour savoir si on connaît l'origine de nos voyageurs, le secrétaire répond que c'est un vrai serpent de mer, on a les mêmes interrogations pour les visiteurs du musée. C'est un sujet qui revient régulièrement mais on a pas les moyens humains pour le faire, c'est pourtant un sujet qu'on cherche à développer.

Le Président précise que les éléments on les a, mais l'administratif étant très chronophage on a tendance à laisser à l'abandon ces points. Sur les bulletins d'inscriptions on retrouve ces infos (code postaux, adresses...) mais il manque la personne qui, éventuellement, voudrait bien s'en occuper. On a toutes les réservations dans l'EXTRANET depuis 2010

3. Bilan financier

Rapport du Trésorier,

Olivier GONCALVES, Trésorier de l'association, lit le rapport financier (annexe 2) présentant le compte de résultat 2023, le bilan ainsi que le budget prévisionnel 2024 (annexes 3)

Le présent rapport combine l'ensemble des comptes et associe les explications nécessaires à leur compréhension. Exceptionnellement cette année je vais débiter par le bilan 2023 qui est un projet important pour notre association dont le résultat a pesé sur les comptes de l'année.

L'ensemble de la documentation comptable est à votre disposition, sur rendez-vous, au bureau du dépôt Le bilan et le compte de résultat synthétique seront publiés au journal officiel conformément à la législation en vigueur.

4. Rapport du Commissaire aux Comptes Mathieu BROUSSEAU

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association je vous délivre mon opinion par l'intermédiaire du rapport qui sera inclus dans la documentation. Ce rapport fait état d'une certification de vos comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une représentation fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association au 31 décembre 2023.

Cela a été un vrai privilège de travailler avec Olivier sur ces 8 années. Bonne chance au successeur. Nous serons encore là pour accompagner la suite

Nous avons également un rapport spécial à établir s'agissant des conventions réglementées qui pourraient être passées et à soumettre à l'assemblée et je vous informe qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passé au cours de l'exercice à soumettre à votre approbation.

Je vous remercie "

Le Président reprend la parole :

Présentation des candidats au Conseil d'Administration. Deux sont présents et une absente pour raison professionnelle. Donc 3 candidats au CA, Guillaume GRISON, Philippe MALIGOT et Karine GIRARD.

Annexe 5 : Professions de foi des candidats.

On passe à l'assemblée extraordinaire. On suspend la séance de l'ordinaire

Donc l'assemblée générale extraordinaire est conviée pour modifier les statuts sur 3 points qui concernent l'article 602 qui est la suppression de l'alinéa 2 paragraphe 1 qui dit que les administrateurs ont des mandats réduits à 5 mandats successifs donc le souhait de supprimer cette alinea pour permettre à de jaunes administrateurs pour prolonger leur manadat, ce qui est important pour le bon fonctionnement de l'association. Puis l'article 401 où on remplace le terme comité directeur par le terme entité, le but étant de rester très général puisque le comité directeur n'a jamais fonctionné Ensuite un ajout dans l'article 801 en terme de règlement intérieur pour clarifier tout ça histoire de dire qu'en dehors du règlement intérieur et des statuts il y a d'autres règlements qui sont inhérents à la circulation ferroviaire et d'autres d'un point de vue responsabilité on doit y satisfaire donc en plus de tous ces règlements qui sont d'un point de vue juridique on a aussi d'autres textes à respecter c'est ce que veut dire l'article 801

Ensuite vous aurez à voter sur ces 3 points

Des questions ?

Le règlement intérieur n'est pas les règlements avec la SNCF et autres, donc comment il va s'appeler ?

Il n'y a pas forcément de nom

Notamment le plan de management sécurité lié à l'exploitation ferroviaire

C'est le pendant de chaque chose qui va nous être imposé selon les domaines d'activité

Si demain les impôts nous imposent un texte on l'appellera comme les impôts nous le demanderont.

Les statuts vous allez tous les énumérer ou vous allez faire une globalité . L'article 801 est là pour dire attention en dehors des statuts et du RI il existe d'autres textes qui peuvent s'appliquer. On reste général pour dire qu'il peut exister d'autres textes opposables qui peuvent nous être imposés. Pour répondre à la question, c'est le RI qui précise le fonctionnement de l'association. Les membres ne peuvent en ignorer l'existence. Ni son contenu

Toute modification du RI fait l'objet d'une présentation en assemblée générale ordinaire suivant son adoption afin d'en expliciter les motivations et ensuite on dit que certaines activités de l'AJECTA sont organisées par des textes internes ou externes répondant à des règles de sécurité ou bien prévu par la loi, les décrets et ou les arrêtés ou bien encore par les règles de fonctionnement des partenaires sans lesquels ces activités ne peuvent avoir lieu. Ces textes ont la même valeur que le règlement intérieur dès lors qu'ils ont été portés à la connaissance des membres ayant à les appliquer donc ces textes ne sont pas nécessairement présentés en assemblée générale effectivement un texte qui s'applique à un préposé à la conduite on ne va pas forcément vous faire une présentation de tout le texte en AG, par contre tous les préposés à la conduite de l'AJECTA ont connaissance de ce texte.

Cela méritait cette précision. Le texte initial était un peu trop flou pour ces activités liées, notamment au réseau

On revient à l'AG ordinaire pour vous présenter le scrutin qui sera uniquement par voie électronique.

)On revient à l'AG ordinaire pour vous présenter le scrutin qui sera uniquement par voie électronique.

I- **Présentation du vote :**

un scrutin uniquement au format électronique qui sera ouvert aujourd'hui à 15h. Vous allez recevoir deux courriels, un premier à l'issue de l'AG qui vous donnera le lien et code pour voter ainsi qu'un identifiant et dans un deuxième temps et à la fin de votre vote, vous recevrez un code à usage unique qui vous permettra de valider votre vote. Attention quand vous avez fini votre vote (fini de répondre aux xxx questions) il y a encore une étape à faire, ne pas l'oublier ou sinon votre vote ne sera pas pris en compte. Un rappel, pensez à consulter vos dossiers « courriers indésirables » ou « spams » il est possible que certaines messagerie prennent nos envois pour des spams.

Le résultat des votes seront disponibles dès le 22 juin

Des questions sur ce protocole ? (C'est le même que l'an dernier sauf le numero de telephone qui a changé)

Présentation des questions soumises aux votes telles qu'elles apparaîtront aux votants.

Présentation des modifications apportées au règlement intérieur

Si vous avez des questions n'hésitez pas à envoyer un message à contact@ajecta.org .

Comme chaque année, par ces opérations de vote, vous êtes consultés sur :

- L'approbation du rapport moral présenté par le Président
- L'approbation du bilan financier présenté par le Trésorier
- L'approbation des comptes de l'exercice clos
- Le quitus aux administrateurs pour leur gestion.
- L'approbation du budget prévisionnel 2024.
- Le renouvellement des 3 postes d'administrateurs.
- L'approbation de la suppression de l'alinéa 2, paragraphe 1 Article 602 des statuts.
Disposition supprimée: « Les administrateurs sortants sont rééligibles dans la limite de 5 mandats successifs à partir de la date d'adoption des présents statuts »
- L'approbation de la nouvelle rédaction de l'article 401 des statuts où la locution "Comité Directeur" remplacée par « Entité ». I

- L'approbation de la nouvelle rédaction de l'article 801 par l'ajout de précisions concernant le règlement intérieur, sa publicité et les éventuels textes internes ou externes ayant valeur de règlement intérieur

II- Questions diverses :

Que peut-on savoir sur l'activité de l'association pour 2024 ?

Les projets actuels pour 2024, c'est déjà d'essayer de pouvoir rouler sur le réseau parce que effectivement on ne peut pas, je n'en ai pas parlé dans le bilan moral pour la simple et bonne raison c'est que notre interdiction vis-à-vis de Transilien est arrivée après le 1 janvier 2024 donc d'un point de vue formel après la clôture de l'exercice, mais on a eu début janvier une interdiction de Transilien qui nous a dit qu'il ne voulait plus nous avoir en gérance, pas de notre faute à nous, puisque 3 associations étaient concernées (AASPSL sur St Lazare, MFPN sur Drancy et nous) Le courrier n'a toujours pas été dénoncé mais on sait que le MFPN a pu circuler le week end dernier cela veut dire que quelque chose est en train d'être remis au gout du jour donc on va pouvoir normalement rouler pour les JEP 2024, nous avons prévu de rouler sur Provins et après la Citrouille puis le Père Noël comme tous les ans sur Romilly avec la 140C et sur Provins, en espérant une remise en service d'ici là, avec la TB407 ou sinon le 63000

Suite aux problèmes rencontrés avec Transilien ne serait-il pas préférable de traiter avec la région grand est ?

Alors en fait, le secteur géographique n'a rien à voir avec la « région » organisatrice et ceux qui ont en gestion c'est Transilien et donc pour l'instant on roule sous le certificat de sécurité de la SNCF. Chaque association en France, à peu près une trentaine, à une région gérante qui chapeaute les activités. Pour l'instant peu importe le périmètre où on va rouler, peu importe les lignes, là on a une porte d'entrée sur notre région et nous c'est Transilien après c'est "la sauce interne" effectivement, on va rouler sur une ligne qui n'est pas exploitée par Transilien mais toujours est-il que notre région gérante, notre porte d'entrée c'est Transilien et si eux décident de plus nous gérer c'est leur bon droit après ce que tu es "en train d'évoquer" c'est des problèmes qu'on va avoir à l'avenir car effectivement avec le "partage du gâteau" et les ouvertures à la concurrence Transilien ne sera peut-être plus à même de nous piloter et ça va amener d'autres problématiques mais pour l'instant le problème c'est qu'on est pas tout seul dans ce cas de figure et aujourd'hui, ce n'est pas que j'en ai pas envie mais c'est un peu délicat aujourd'hui. La problématique est qu'on a des directives, aussi, de la fédération qui nous dit "attention ne vous dispersez pas" même nous dans le cadre de l'interdiction, en janvier, nous avons communiqué d'une certaine manière qui n'était pas du tout en adéquation avec ce que souhaitait la fédération qui l'a bien fait savoir. Nous avons fait ce que nous pensions bon de faire. Le mot d'ordre pour l'instant est qu'il est urgent d'attendre, on va avoir de nouveau l'autorisation de circuler, ce n'est pas dit officiellement mais dans tous les cas on va pouvoir rouler pour les JEP. Pour la suite l'UNECTO, donc la fédération, travaille sur deux voies parallèles, soit de continuer avec le schéma actuel avec les gestions gérantes en prenant en compte le "partage des gâteaux" en fonction des lignes et tout ce qui va forcément nous attirer quelques difficultés au moment des mises en place donc 10 années compliquées, l'ouverture à la concurrence jusqu'en 2033 pour toutes les régions. Peu importe les régions, peu importe si elles veulent ou si elles ne veulent pas. Mais on a dix ans (maintenant 9) devant nous où ça va être compliqué. Les premiers "confrontés" sont la région PACA. Puis la problématique sera pour tout le monde. La fédération, donc l'UNECTO, a aussi entamée des démarches qui ne pourront être applicables, si elles le sont un jour, que sur le long terme c'est éventuellement la possibilité de devenir une entreprise ferroviaire avec son propre certificat de sécurité et, sûrement, des salariés dédiés à ça parce que c'est quelque chose qui est lié et forcément le coût qui va avec. Concrètement, aujourd'hui, c'est compliqué parce que en terme ne serait-ce déjà d'ouverture de droit auprès du PSF ou du ministère des transports faut 1 500 000€ de caution et déjà ce point est déjà un sujet compliqué.

L'idée évoquée par Philippe VIALA n'est pas bête, loin de là, mais concrètement on nous dit attention ne faites pas cavalier seul. Ce que vous êtes en train de vivre, c'est malheureux, vous le subissez mais c'est les prémisses de l'ouverture à la concurrence dans nos activités

Q Commencer à se faire connaître davantage vers la région grand est au delà de la ligne Villiers st Georges, il y a un bassin touristique, un bassin de populations qui est à toucher.

Il est urgent d'attendre, de tempérer . L'idée de regarder vers la région grand est est une très bonne idée mais dans le cadre de l'ouverture à la concurrence le "gâteau" de Grand Est va être divisé en 11 parts et, aujourd'hui, on ne sait pas qui va exploiter ni comment ça va être exploité et l'AJECTA n'est pas dans leur périmètre. Il y a des associations qui sont déjà sur la région Grand Est qui devront "faire le boulot" avant nous

Qu'en est-il du portail rue Louis PLATRIEZ ? Quel est le statut administratif et juridique de ce portail ?

La question tombe bien !!!! En effet, j'ai relancé cette semaine (ou la semaine dernière) la SNCF à ce sujet. Cela fait 4 ou 5 ans qu'il est en panne. Le 12 juin 2023, il y a eu une réunion in situ pour présenter à la SNCF le portail, le faire référencer (il ne l'était pas) pour faire avancer le sujet. Depuis plus d'info. Suite à la relance de la semaine dernière, il apparaît que le portail appartient bien à la SNCF mais les interlocuteurs de 2023 ne sont plus ceux de 2024, une équipe est venue sur place, un sous traitant qui a été commandité, sauf que quand ils ont voulu faire des essais ils se sont aperçu qu'il n'y avait pas de courant dans les moteurs, le courant venant de chez nous, il ne connaissent pas l'existence d'un boîtier électrique, de l'autre côté de la rue, avec un disjoncteur, celui ci a sûrement disjoncté mais sans infos le sous traitant est reparti comme il était venu. Donc je les ai relancé en leur souhaitant un joyeux anniversaire de notre réunion de l'an dernier. Comme beaucoup de choses, c'est un sujet que l'on suit. donc le portail appartient à la SNCF, il va être remis en service par SNCF Réseau dans un délai encore inconnu mais d'ici l'automne le portail devait, de nouveau, être en service

Guillaume, peux-tu nous parler de la ligne Provins - Villiers St Georges ?

Alors la ligne Provins - villiers St Georges, a été fermée le 16 Août 2023 depuis il y a eu plusieurs réunion à ce sujet avec les élus locaux, avec le chargeur de fret (le client final, la société CESIA), la préfecture de seine et Marne, la Region, le Département, toutes les entité locales qui peuvent avoir, de près ou de loin, des interactions avec le projet. Donc concrètement, aujourd'hui, SNCF Réseau se retranche derrière son bon droit, elle ne veut plus prendre de risque de faire rouler un train sur cette ligne peu importe si c'est un train de fret ou un train AJECTA, "plus de circulation ferroviaire c'est trop dangereux". La mesure est, bien sûr, disproportionnée mais dans le contrat de performance Etat - SNCF Réseau, SNCF Réseau a le droit de ne plus faire d'investissement dans les lignes capillaires donc les lignes 7 à 9 SV. C'est son droit donc elle en use. Il y avait eu plusieurs alertes ces dernières années donc il n'échappe à personne qu'on a supprimé des trains de fret c'était un peu les prémisses, chaque fois on mettait une traverse par çï, deux traverses par là et en fin de compte tout ça mis au bout additionné un petit peu à chaque fois fait que concrètement SNCF Réseau a considéré comme étant un investissement sur la ligne, sauf que l'an dernier elle a dit stop, je ne veux plus faire d'investissement puisque le droit me le permet. donc elle décrète que la ligne est en trop mauvais état pour pouvoir prendre la responsabilité de laisser circuler des trains de fret et des trains de voyageurs, donc on ferme. Ca c'est le pourquoi du comment de la décision, ils ont fait monter un engin de mesure ils ont relevé 23 ou 28 défauts plus ou moins grave et ils se servent de ce relevé pour ne plus faire d'investissement. Nous on a alerté les élus locaux qui se sont bien heureusement saisis immédiatement du sujet notamment Olivier LAVENKA qui mène tambour battant les réunions justement avec réseau. Il a été organisé, en novembre 2023, des réunions pour savoir exactement ce qu'il en était, que SNCF réseau était dans son bon droit, que vraisemblablement on a rien à attendre de réseau et réseau n'attend rien de nous si ce n'est que si on veut re rouler c'est a nous de payer. Nous c'est tout le monde sauf SNCF réseau. Après peu importe d'où vient l'argent, que ce soit des collectivités ou d'ailleurs, ce que veut SNCF Réseau c'est de ne pas payer. "si vous voulez rouvrir c'est 2 Millions" à commencer par 200000€ d'étude pour être certain que c'est bien 2 Millions . Suite à ces réunions le chargeur qui a plusieurs silos embranchés partout en France c'est déjà positionné en disant qu'il serait d'accord pour mettre environ 700 000€ idem pour le département et la préfecture (l'état) le 3ème tiers sous réserve que le tonnage de la ligne monte à 50 000 Tonnes par an, actuellement c'est 30 000 Tonnes, en 2023 ils ont fait 18 000 tonnes sur une demi année (fermeture mi août) ce qui serait insuffisant pour justifier la participation de l'Etat mais des pistes sont en réflexion avec le client de l'Échelle qui pourrait contribuer. Mais si on reste sur la fourchette des 2 Millions on est quasiment certains de les trouver. Mais l'étude de faisabilité à 200 000€ doit confirmer ou non ce montant de 2 Millions.

Pour l'heure les élus locaux renouvellent leur soutien dans les réunions, un réel engouement pour la réouverture de la ligne ne serait-ce que d'un point de vue touristique mais aussi d'un point de vue environnemental (le transfert de train vers route a occasionné 2000 camions de + sur le secteur Bauchery/Villiers St Georges. Cela ne se fera pas à court terme mais sur le long terme je reste plutôt confiant sur une période de 2 à 3 ans. Il faut rester patient.

question de Philippe VIALA, sur comment réussir à rajeunir la moyenne d'âge de nos bénévoles Il a des idées de développement et il se propose d'organiser des réunions de réflexion pour avancer sur le sujet.

L'assemblée générale étant le lieu idéal pour traiter ces sujets, il semble très compliqué de permettre à tous de participer à ces travaux en semaine d'autant plus, cela risque de n'être accessible que pour des bénévoles retraités donc pas forcément le public visé. Mais cela peut se tenter, en restant compatible avec notre organisation et aux prérogatives du bureau, du CA et de l'assemblée générale.

Un point n'est pas à l'ordre du jour mais il mérite d'être abordé en AG, c'est les points modifiés du règlement intérieur, validé par un vote du Conseil d'administration. Je vous propose de vous présenter les points modifiés.

Article 36, 35 et 38. Dans les faits, le bureau a cherché à clarifier la position des produits et du matériel qui est stocké sur le site de Longueville. du matériel qui traîne depuis des années et dont certains disent qu'ils en sont propriétaires, d'autres qui veulent le revendre... donc on a modifié le règlement dans ce but en précisant quelles étaient les limites du stock du matériel sur site en affirmant que l'AJECTA n'est pas un lieu de stockage personnel, l'AJECTA n'a pour vocation non plus ferrailer tout ce qui est sous la rotonde ou dans des wagons mais qu'il y a des contraintes de fonctionnement, des nécessités d'arbitrage. Donc tout ce qui est stocké sous la rotonde et dans la zone AJECTA (wagons, faisceau... au delà d'une certaine durée est propriété AJECTA, et l'AJECTA en fait ce que le CA en décide sauf s'il y a une conventions.

Un point est mis en avant, mais ce n'est pas le but principal, aujourd'hui il n'est pas toléré de se servir au fourgon fuel pour alimenter son véhicule personnel, de la même façon pour les véhicules électriques on va être amené à interdire et à contrôler l'utilisation des prises électriques pour recharger les batteries
Le dernier point qui est modifié dans le règlement intérieur c'est juste le remplacement du terme lois de 15 juillet 1945 par le code des transports et RFF est remplacé par le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire.

Ce point modifiant le règlement intérieur n'est pas au vote (il a été voté en CA et est applicable depuis)

Pas d'autres question, donc merci à tous de votre participation le dernier point ce sera la plaque commémorative à tous nos membres disparus qui sera posé après le repas à l'arrière de la rotonde (voie 12)

Merci à tous pour votre participation, au plus tard, à l'année prochaine et pour ceux qui viennent régulièrement dans les activités du dépôt à bientôt au dépôt

A 10h09, l'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

III- 22 juin 2024 : Annonce des résultats :

Le vote est clos 20 Juin 2024 à 18h00 69 Votants / 185 inscrits (*)

(*) La liste électorale comporte 191 membres, mais 6 membres sans adresse mail n'ont pas envoyé de pouvoir

38 membres permanents ont voté sur 58 inscrits. Le quorum (14) est atteint.

Les résultats sont :

- **Le rapport moral est approuvé par 63 voix pour 2 contres et 4 abstentions,**
- **Le bilan financier est approuvé avec 65 voix pour 2 contres et 2 abstentions**
- **Les comptes de l'exercice clos sont approuvés avec 65 voix pour 3 contres et 1 abstention**
- **Le quitus est donné aux administrateurs par 61 voix pour, 4 contres et 4 abstentions,**
- **Le budget prévisionnel est approuvé par 65 voix pour, 1 contre et 3 abstentions,**

- Karine GIRARD est élu au poste d'administrateur avec 62 voix pour, 3 contres et 4 abstentions,
- Guillaume GRISON est élu au poste d'administrateur avec 64 voix pour, 3 contres et 2 abstentions,
- Philippe MALIGOT est élu au poste d'administrateur avec 65 voix pour, 2 contres et 2 abstentions,
- La suppression de l'alinéa 2, paragraphe 1 Article 602 des statuts. Disposition supprimée: « Les administrateurs sortants sont rééligibles dans la limite de 5 mandats successifs à partir de la date d'adoption des présents statuts » est approuvé par 57 voix pour 6 contres et 6 abstentions
- La nouvelle rédaction de l'article 401 des statuts où la locution "Comité Directeur" est remplacée par « Entité». Il s'agit de ne pas figer le nom de cette entité afin que le règlement intérieur soit adapté aux pratiques du terrain est approuvée par 64 voix pour 2 contres et 3 abstentions
- La nouvelle rédaction de l'article 801 par l'ajout de précisions concernant le règlement intérieur, sa publicité et les éventuels textes internes ou externes ayant valeur de règlement intérieur est approuvée par 62 voix pour 2 contres 5 abstentions.


Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Poste n°1 AG Exercice 2023 (AG 2024) : Philippe MALIGOT
- Poste n°2 AG Exercice 2023 (AG 2024) : Guillaume GRISON
- Poste n°3 AG Exercice 2023 (AG 2024) : Karine GIRARD
- Poste n°4 AG Exercice 2022 (AG 2023) : Luc DUVERGER
- Poste n°5 AG Exercice 2022 (AG 2023) : Pascal BERGER
- Poste n°6 AG Exercice 2022 (AG 2023) : Alexandre VALEMBOIS
- Poste n°7 AG Exercice 2021 (AG 2022) : Cyprien BARTHÉLEMY
- Poste n°8 AG Exercice 2021 (AG 2022) : Olivier GONCALVES
- Poste n°9 AG Exercice 2021 (AG 2022) : Philippe VIEUX-COMBE

Le Conseil d'Administration est convoqué le Samedi 22 Juin à 18h, avec, pour ordre du jour, l'élection du Bureau.

Le compte rendu de ce Conseil d'administration figure à [l'annexe 7](#).

Le Secrétaire de l'AJECTA
Secrétaire de séance



Philippe VIEUX-COMBE

Le Président,



Guillaume GRISON

BILAN MORAL

Exercice 2023

Chers membres et amis,

J'ai le plaisir de vous présenter ci-après le bilan moral de l'exercice 2023 de notre association.

L'année 2023 a été une bonne année en termes de visibilité et de notoriété, ce qui malheureusement ne se traduit pas de la même manière dans les comptes.

Pour commencer, nous avons courant février pu enfin récupérer nos trains venant de Singapour, ce qui de ce fait, a mis un point final à cette aventure hors normes, aussi belle que éprouvante.

Après 1 an de bataille administrative, de menace, de courriers recommandés, nous avons grâce à notre ténacité, vu revenir nos trains en bon état.

Cette opération dès le départ controversée, ce solde avec un bilan en demi teinte puisque, nous avons réussi à passer les années COVID notamment grâce à ce projet, mais l'opération s'est soldée avec une ardoise de 36000€ dû à la prolongation de l'exposition, que nous ne percevons pas.

Dans la foulée, nous avons réussi à remettre en service in extrémis la 141TB407 pour le festival.

Cette remise en service provisoire a permis à la locomotive de pouvoir circuler à nouveau sur le RFN, après 9 ans de travaux. La locomotive est à nouveau partiellement démontée en vue de faire les travaux de finalisation.

Peu avant le festival, nous avons eu la joie de nous voir reversé dans les locaux AJECTA, la voie 1, tant convoitée depuis de nombreuses années.

Début mai 2023, nous avons organisé le festival vapeur 2023.

Cette manifestation de grande ampleur, jamais réalisée avant (sauf nous en 2011) a eu un succès également en demi-teinte. Si sur le plan ferroviaire, tout était réuni pour que cela soit une réussite, il n'en demeure pas moins que nous avons souffert d'un déficit de fréquentation et du coup de trésorerie.

Cette manifestation a permis de voir circuler pas moins de 43 trains spéciaux jours en moyenne (sauf le samedi suite à incident de signalisation). il y a eu deux trains de machines, un de 7 locomotives le dimanche et un de 9 le lundi.

Ce festival a permis de voir re-circuler à nouveau la 141TB407, là où beaucoup pensaient que cela serait impossible, nous l'avons fait. Le revers de la médaille est que l'opération s'est soldée par un manque de billetterie et des subventions revues à la baisse malgré les prévisions.

Cette fréquentation s'explique par deux facteurs, l'absence de trains sur la ligne 4 pour acheminer les voyageurs jusqu'à Longueville mais également le choix de la date qui tombait sur une fin de vacances scolaires.

Ces deux facteurs que l'on pensait négligeable, ce sont avérés au final être des mauvais choix.

Autre problématique, la diminution drastique des subventions du CD77 de 15000€, celle de la CC du Provenois de 15000€ et celle de la région IDF de 50000€ ont là aussi causé beaucoup de mal au bilan de l'opération.

Je retiens quand même que sur un budget prévisionnel établi en avril 2020, le bilan de l'opération reste à 10K€ celui du début. Nous avons su maîtriser les dépenses pour rester dans le prévisionnel envisagé.

Pour être totalement transparent, deux mois avant la manifestation, nous avons vu nos subventions notifiées à la baisse, ce qui nous a conduit à revoir notre stratégie à la toute dernière minute.

Nous avons vendu des forfaits depuis le mois de novembre avec un programme et une affiche, il devenait difficile de ne pas vendre ce pourquoi les gens avaient payé.

Aussi votre conseil d'administration a opéré des choix et une stratégie visant à maintenir le programme au maximum, notamment les locomotives à vapeur, et de ne pas faire venir certains matériels notamment wagon de secours de Montluçon, et de rechercher du mécénat ainsi que des dons en vue de combler un éventuel déficit.

La caution ultime fut de mettre une partie de notre "madeleine" en caution également au cas où cela serait nécessaire.

Cette stratégie assumée peut être décriée, et critiquée mais comme dans toute entreprise, il n'y a pas de gain sans prise de risque, et en résumé si nos subventions avaient été celles promises, nous aurions un bilan positif à ce jour.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes la seule association de France à avoir organisé à plus d'une décennie d'intervalle, deux festivals majeurs prouvant que cela est possible si on veut bien s'en donner la peine. Malheureusement peu de temps après le festival, SNCF réseau a procédé à la fermeture de la ligne 3000, bousculant notre programme et nous obligeant à annuler le train de la citrouille et à nous reporter sur Romilly sur Seine pour le train du père Noël.

Côté circulations sur le réseau ferroviaire Français en dehors du festival, nous avons circulé pour le père Noël à la mi-décembre, et la circulation s'est avérée compliquée en raison d'un charbon de petite qualité.

Malgré tout, le remplissage était très satisfaisant démontrant un intérêt toujours intact du grand public envers nos trains.

Côté musée, cette activité va bon train et constitue une activité à la marge des feux des projecteurs mais n'en demeure pas moins une activité prépondérante en termes de trésorerie et de visibilité. Nous devons remercier ici les bénévoles trop rares qui œuvrent à l'ouverture des portes du dépôt tous les samedis et dimanches.

A noter que dans le cadre du développement de cette activité, nous avons ouvert les portes du dépôt à l'office du tourisme de Provins il y a plusieurs années, et nous allons toujours dans l'optique de nous développer, essayer la création d'un emploi aidés par le département pour ouvrir dès cette année 5 jours sur 7.

Pour terminer, Olivier souhaite laisser la place de Trésorier, après 8 ans à ce poste. Je tiens, par ces quelques mots, à le remercier pour toute l'aide apportée à ce poste, en espérant toutefois qu'il continuera longtemps à aider l'association.

Avec Olivier nous avons fait un bon énorme dans la qualité de notre trésorerie, la présentation des comptes et le développement de l'extranet permettant à l'AJECTA d'être l'association la plus transparente dans ce milieu.

Notamment selon moi, une des plus belles réussites a été la mise en place d'outil de gestion interne développé par Olivier en 2020 et mise en application effective en 2021 qui donne une lecture réaliste à l'instant T de l'état de notre trésorerie. Je précise à nouveau que chaque membre à jour de cotisation peut se rapprocher d'un administrateur et faire la demande de consultation des comptes et projets. Cela s'inscrit dans une démarche toujours plus forte de transparence dans la gestion de l'association.

Pour terminer, je tiens ici à remercier tous les partenaires institutionnels et entreprises sans qui nous aurions beaucoup de difficultés à poursuivre nos activités.

Un remerciement tout particulier également à la SNCF notamment infra pôle de Paris EST, CMR, SNCF ETP4 et la direction de la communication, à l'UNECTO, et bien sûr à tous les membres sans qui rien ne serait possible.

En 2023 nous avons aussi travaillé avec le CA sur le projet de plaque commémorative pour célébrer nos membres disparus.

Cette plaque que l'on a souhaité anonyme, pour n'oublier personne, va être posée ce jour à l'arrière du dépôt entre les voies 12/13.

Malheureusement, en 2024 nous venons de perdre Michel Grognet ancien chauffeur sur la 140C231 et époux de Françoise Péchard ancienne administratrice de l'AJECTA.

A tout nos amis disparus merci pour vos bonnes actions, par cette plaque nous penserons toujours à vous.

Merci à tous pour votre attention
Guillaume GRISON, Président de l'AJECTA

Le Président
Grison Guillaume



RAPPORT DU TRÉSORIER

Exercice 2023

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2023 clos le 31 décembre 2023.

Les éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA vont vous être exposés.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres qui combinent l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

Exceptionnellement, cette année, je vais débiter avec le bilan du festival 2023. Projet important pour notre association dont le résultat pèse sur les comptes cette année.

DEPENSES		
Objet	Montant	%
LOCATION MATERIEL FERROVIAIRE	343 682,86	65,91
FRAIS SNCF	44 672,10	8,57
REPAS BENEVOLES	24 503,45	4,70
CHARBON	20 692,43	3,97
TOILETTES/DOUCHES	20 880,00	4,00
GOODIES	12 060,00	2,31
ACHATS BUVETTE	15 002,17	2,88
GNR	7 235,83	1,39
PETIT EQUIPEMENT	7 812,46	1,50
BILLETTERIE	5 888,19	1,13
POSTE DE SECOURS	5 406,00	1,04
ANIMATION MILITAIRE VILLIERS ST GEORGES	3 500,00	0,67
ENGIN POUR AMENAGEMENT VILLIERS ST GEORGES	2 586,00	0,50
LOCATION MANITOU TELESCOPIQUE	2 352,00	0,45
LOCATION SALLE JUTIGNY - REPAS BENEVOLES	1 400,00	0,27
FUEL	1 332,00	0,26
COMMISSIONS BANCAIRES	795,56	0,15
LOCATION CAMION FRIGO	678,00	0,13
FRAIS DE RECEPTION PREPARATION FESTIVAL	345,00	0,07
VIGILE SURVEILLANCE	302,40	0,06
GASOIL BUS	199,53	0,04
TAXE CONTAINERS POUBELLES	100,00	0,02
TOTAL DEPENSES	521 425,98	

RECETTES		
Objet	Montant	%
DONS ET MECENATS	163 078,11	34,23
ENTREES	150 434,10	31,58
SUBVENTIONS	79 600,00	16,71
VENTE DE RAIL (DONS EXERCICES PRECEDENTS)	55 787,60	11,71
BOULIQUE BUVETTE	18 089,01	3,80
BILLETTERIE (Mise à disposition gracieuse)	5 888,19	1,24
CONTRIBUTION EXPOSANTS	2 440,00	0,51
ABANDONS DE FRAIS DES BENEVOLES	1 058,48	0,22
TOTAL RECETTES	476 375,49	

DEFICIT : 45 050,49

Enfin, je vous propose de nous intéresser aux contributeurs :

Contributeurs	Montant	%
VISITEURS	168 678,11	35,41
VIEUX-COMBE Philippe	105 056,19	22,05
SNCF (DON EN NATURE EXERCICES ANTERIEURS)	55 787,60	11,71
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	41 000,00	8,61
GRISON Guillaume	20 000,00	4,20
REGION ILE DE FRANCE	20 000,00	4,20
COMCOM PROVINOIS	15 000,00	3,15
RAILS EUROP EXPRESS	10 000,00	2,10
UNECTO	10 000,00	2,10
SAS SOCIETE D'EXPLOITATION E.V.L	5 000,00	1,05
AAATV Centre Val de Loire	3 000,00	0,63
PHOTOGRAPHES (LEETCHI)	2 578,11	0,54
SME	2 500,00	0,52
EXPOSANTS	2 440,00	0,51
Transdev Rail Puy de Dôme SA	2 000,00	0,42
GODECHOT PAULJET	1 500,00	0,31
MAIRIE DE VILLIERS ST GEORGES	1 500,00	0,31
BERGER Bruno	1 000,00	0,21
MAIRIE DE LONGUEVILLE	1 000,00	0,21
OSBORN METALS	1 000,00	0,21

Contributeurs	Montant	%
OTICO SAS	1 000,00	0,21
GONCALVES DOS SANTOS Olivier	890,48	0,19
SDH FER	800,00	0,17
AXE QUAD	500,00	0,10
EGPR Entreprise générale de peinture et de revêtements	500,00	0,10
TDS - Traverses des Secondaires	500,00	0,10
LEGRAND Martine	350,00	0,07
MAIRIE DE BOISDON	300,00	0,06
NOVIUM	300,00	0,06
Société Financière des 3 Chênes	300,00	0,06
MAIRIE DE POIGNY	200,00	0,04
MAIRIE DE ROMILLY SUR SEINE	200,00	0,04
MAIRIE DE ROUILLY	200,00	0,04
MAIRIE DE RUPEREUX	200,00	0,04
MAIRIE DE SAINT-HILTIERS	200,00	0,04
POGGI Jean-Louis	200,00	0,04
SOSINSKI Sandrine	200,00	0,04
POLBOS Frédéric	180,00	0,04
MUSSET Frédéric	150,00	0,03
PÉCHARD Françoise	100,00	0,02
MAREUSE Didier	65,00	0,01
TOTAL:	476 375,49	

Je vous propose de visualiser les dépenses classées par fournisseur :

Fournisseurs	Montant	%
APCR 1126	70 782,80	13,57
CFTLP	70 000,00	13,42
GADEFT	68 830,00	13,20
SNCF Voyageurs - Transilien	44 672,10	8,57
LES CHEMINS DE FER DU CREUSOT	40 782,85	7,82
AAATV Centre Val de Loire	29 095,00	5,58
SARL LE JUTIGNY - L ESCALE	23 645,00	4,52
TERVAL SA	20 692,43	3,97
Train Thur Doller Alsace	16 560,00	3,18
PSV sas	14 616,00	2,80
APCC 6570	12 000,00	2,30
EUPHORIA COMMUNICATION	10 992,00	2,11
APMFS	8 080,00	1,55
ECOMARCHE - SA HEPTA	8 056,22	1,55
CFHA	6 728,21	1,29
HAPPEE SERVICES	6 264,00	1,20
ATVA	6 090,00	1,17
expaprint	5 889,19	1,13
Total_Energies	5 821,13	1,12
AAATV MONTLUCON AUVERGNE	5 600,00	1,07
MOP - Mes Objets Publicitaires	5 568,00	1,07
Protection Civile Paris Seine	5 406,00	1,04

Fournisseurs	Montant	%
Autorails de Bourgogne Franche Comté	4 300,00	0,82
Club MEMORE US 44	3 500,00	0,67
Boulangerie Pâtisserie Bernier Cyril	3 177,52	0,61
BOILLORE Energies	2 746,70	0,53
REMBOURSEMENTS BENEVOLES	2 740,39	0,53
EURL LEVERNE BTP	2 586,00	0,50
ALLO LOCA SERVICES	2 352,00	0,45
MFPPN	1 900,00	0,36
MOULIN ST MARTIN	1 591,97	0,31
PACIFIC VAPEUR CLUB	1 500,00	0,29
SNCF Réseau	1 434,00	0,28
Commune de JUTIGNY	1 400,00	0,27
Smile & Pay SA	1 376,40	0,26
BRICOMARCHE SAS FLORWIL	1 228,26	0,24
Café restaurant LESTREE Josiane	1 000,00	0,19
PAYPAL EUROPE & Cie SCA	740,66	0,14
E. LECLERC PROVINDIS	678,00	0,13
SAGET SECURITE PRIVEE	302,40	0,06
INTERMARCHÉ - SAS PRODIS	225,45	0,04
Boulangerie Pâtisserie PAGES	210,50	0,04
S A S. ALMASAR PROXI SUPER	110,90	0,02
SMETOM GEEODE	100,00	0,02
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE BRIE PICARDIE	54,90	0,01
TOTAL:	521 425,98	

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des contributeurs qui ont permis la réalisation de cet événement exceptionnel en France.

L'AJECTA semble la seule à pouvoir se lancer dans l'organisation d'un tel événement... Je vois plusieurs explications. Notre association a, de part sa culture, son histoire, sa gestion, ses membres et ses partenaires, une certaine capacité à générer l'adhésion pour recueillir des fonds. Également, elle est financièrement, suffisamment solide, pour résister lorsque le nombre de visiteurs n'est pas celui escompté.

Je tiens à répondre dans ce rapport à la critique, souvent entendue, concernant le prix de l'entrée.

Si l'on considère le déficit et la vente de dons en nature, on arrive à environ 100000€. On peut considérer qu'il nous a manqué environ 1350 visiteurs au prix de 75€. Si le prix avait été fixé à 50€, il nous en aurait fallu 3000 de plus... Et à 25€ c'est 8000 visiteurs supplémentaires qui auraient dû venir... Par quel moyen ? Et je ne considère pas ici les dons qui sont arrivés après la manifestation, suite à son bilan a chaud mitigé

Si l'on additionne la location des trains, les frais SNCF et le charbon, on arrive à environ 400 000€. Le prix proposé pouvait paraître élevé pour faire un tour dans la rotonde... Mais si l'on prend en considération l'ensemble des frais relatifs à la mobilisation des trains historiques, il est aisément compréhensible qu'il nous fallait répercuter ces coûts. Forts de l'expérience de 2011 où le billet d'entrée à 4€ avait permis de nombreux resquilleurs de profiter des trains sans contribuer à leur circulation, nous n'avons pas souhaité proposer un accès simple à la manifestation. Pour conclure sur le bilan financier du Festival 2023, je dirai que la manifestation n'a pas eu le succès escompté, probablement plus à cause de l'absence de moyens de transports en commun et de la fin de la période de vacances, que de la contribution demandée qui, somme

toute, correspondait bien au coût d'acheminement et d'exploitation des matériels en présence. Après cette parenthèse sur le Festival, je vous propose de reprendre le fil habituel du rapport du trésorier avec une explication sur les dettes que vous voyez apparaître au bilan. Comme l'an dernier, nous avons constaté des dépenses en 2023 qui ont été réglées sur 2024. Les montants peuvent paraître particulièrement élevés cette année mais elles correspondent en grande partie au paiement des factures SNCF du festival tout début janvier 2024 suite à une erreur d'IBAN de leur part. Le bilan vous donne également un état de la trésorerie disponible au 31/12/2023 qui s'élève à 242 197€. En baisse d'environ 100 000€ par rapport à 2022. Cette baisse correspond d'une part au déficit du festival, et, d'autre part, à des dépenses qui ont été réalisées, cette année, sans bénéficier de suffisamment de recettes permettant de les compenser. Tout comme pour les exercices précédents, une partie de cette somme est toujours engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, restauration de la voiture Pullman 4024, restauration de la B9c9). Les dépenses du festival rendent difficile la comparaison avec 2022 concernant les charges externes. Néanmoins, la facture d'électricité est revenue à un montant plus raisonnable (divisée par 2 par rapport à 2022). Les achats de matériel de petits équipements et de fournitures diverses sont stables si l'on retire les montants relatifs au festival. Nous sommes en train d'améliorer notre dispositif de comptabilité analytique afin de continuer à améliorer la maîtrise de nos dépenses. Nos recettes propres ont augmenté sous l'effet du festival mais si l'on retire l'effet festival, il semble que l'on soit plutôt sur une baisse d'environ 10 000€. Les recettes des entrées ont plongé pour le Musée (hors festival). Les activités annexes ont suivi exactement le même schéma. Le musée a été fermé du 20 avril au 16 mai dans le cadre du Festival. Il n'y a pas eu de journées vapeur en septembre. Enfin, les trains de fin d'année ne sont pas partis du dépôt. Les recettes de location de patrimoine sont reparties à la hausse et les subventions sont en forte hausse du fait du soutien des collectivités à notre projet de festival ainsi qu'à notre association elle-même. L'augmentation totale des produits d'exploitation n'aurait pu se faire sans l'aide de nos soutiens institutionnels et le travail acharné de nos bénévoles, notamment, lors de l'organisation de nos manifestations de bienfaisance. Les cotisations sont en hausse, du fait, principalement de l'augmentation du nombre de cotisants. Les effectifs se remplument mais ne sont toujours pas revenus à leur niveau antérieur. En 2023, 191 personnes ont cotisé. 189 adultes et 2 mineurs. 32 personnes ont adhéré ou de nouveau cotisé cette année. On peut noter que les dons généraux et les dons au titre de la souscription pour la 241P30 ont diminué en 2023 toujours au profit du Festival.

Le tableau ci-après compare les principaux produits 2018 à 2023 :

PRODUITS	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Entrées (Musée + Manifestations)	160 074 *9 640	17 969	6 175	8 227	17 707	15 846
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	22 667 *4 578	9 205	2 659	5 790	10 244	9 286
Mise à disposition de patrimoine <i>Par exemple Cinémas et Loc. Diverses</i>	12888	6 486	84 053	83 641	36 616	6 324
Emplacements Exposants (Manifestations)	2 400	1 300	0	1 970	1 180	3 210
Billets (Trains et Navettes Manifestations)	15 335	18 314	3800	6 158	15 270	6 307
Voiture restaurant (Trains et Manifestations)	0	2 050	0	1 412	3 668	6 428

*hors festival

Une fois de plus, je vous rappelle quelques éléments relatifs à la lecture qui est faite de la réglementation fiscale et qui conduit à l'exonération des impôts commerciaux :

- La notion de « Manifestation » regroupe les 6 manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.
- Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET ...) quel que soit le montant.
- Les billets de train Grande Ligne le sont également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.
- En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de Boutique/Buvette/Restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre, être l'objet des impôts commerciaux.

La facturation de prestations de main d'œuvre ou de travaux également. Cette année le produit de ces activités s'élève à 5 987€. Elles n'ont clairement pas un caractère prépondérant et leur produit ne dépassant pas 72 000€, elles sont exonérées des impôts commerciaux.

Je ne vais pas changer de formulation concernant la mise à disposition de patrimoine qui reste toujours, quant à elle, sujette à discussions selon qu'on voit ces revenus comme une activité concurrentielle (par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle de la France) ou bien si l'on voit le caractère unique des pièces ne pouvant, par essence, faire l'objet de concurrence... Cette année ne nous a toujours pas permis de régler ce sujet que j'estime être pourtant une priorité. Le Trésorier n'est pas le seul à intervenir dans la rédaction d'une demande de rescrit fiscal et, tous ceux susceptibles d'y contribuer ont été pris par l'organisation du festival 2023. Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais, l'assemblée générale est l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble de nos généreux donateurs et de nos sympathiques bénévoles qui abandonnent leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers et qui s'élèvent cette année à 76 504€ (en hausse). Les dons en numéraire s'élèvent cette année à 150 643 € dont 3 615 € pour remettre la 241P30 en état de présentation et 139 003 pour le festival 2023. Nous avons reçu 12 500€ au titre du mécénat également pour le festival 2023.

Nous remercions les membres de l'association AJI 77 qui, lors de leur dissolution, ont souhaité nous dévoluer leurs actifs. Nous avons reçu la somme de 3 572€ que nous avons passée en contribution financière d'autres organismes compte tenu qu'elle n'était pas assortie de conditions quant à son utilisation. Cependant cette opération a été jugée nonconforme aux principes de comptabilité et devra faire l'objet d'une régularisation afin d'intégrer la somme à nos fonds associatifs. En 2023, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 13 260 heures (en légère hausse) qui représentent 211 192€. Cela équivaut à 8,1 temps plein répartis sur les 58 permanents (en hausse) soit, toujours en moyenne, 0,13 ETP par personne sachant qu'il y a de nombreuses disparités avec quelques cumuls individuels dépassant 800 heures (0,5 ETP). Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 77 200€. A ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Provenois pour l'aide et la confiance que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder. Je remercie également nos élus départementaux et régionaux qui ont su nous appuyer dans l'organisation du festival 2023 comme ils le font régulièrement pour nos projets de restauration du patrimoine. L'AJECTA a donc bénéficié, en 2023, d'un montant de 316 866 € provenant de la générosité publique et de la valorisation de dons en nature ainsi que d'aides des collectivités locales et de l'Etat. Cela représente 51% de nos recettes numéraires. Depuis le 1er janvier 2022, je vous rappelle que nous bénéficions d'une nouvelle convention d'occupation par la SNCF selon laquelle nous versons un loyer d'environ 10000€ par an et la SNCF renonce à nous facturer 203 665€ (Prix du marché pour la superficie et le bâtiment que nous occupons) En comptant le travail des bénévoles et les dons en nature, les contributions volontaires s'élèvent à 69% du budget total additionnant les recettes numéraires et les contributions en nature. Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent. Nous avons délivré, cette année, 161 reçus fiscaux au titre de l'article 200 du Code Général des Impôts et au titre de l'article 238 bis du même code pour un montant total de 342 054 €. Nous remercions encore une fois nos généreux donateurs ainsi que nos membres. Ce montant est déclaré à l'administration fiscale conformément à la réglementation en vigueur.

En 2023, les dépenses relatives aux projets en cours ont été les suivants:

■ 141TB407 : 12 031 € (Poursuite des travaux de remise en marche)

■ Poste de Cravant : 10 €

■ Voiture Pullman 4024 : 2680 €

■ B9C9 : 1200 €

■ 140C231 : 1 672€

■ Etat de présentation de la 241 P 30 : 1672€

En parallèle, des dépenses notables d'entretien courant et d'équipement ont été effectuées :

■ Rame historique et matériels divers : 7 997€

■ Autorisation de circulation, contrôles techniques : 26 040 €

■ Voies ferrées : 930 €

■ Outillage : 3 503€

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association. Par ailleurs l'inflation actuelle pénalise notre budget général de fonctionnement.

Une nouvelle fois, cette réalité doit conduire à une gestion plus que prudente de notre trésorerie. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser au maximum les abandons de frais. Je vous invite maintenant à prendre connaissance du budget prévisionnel de 2024. Nous sollicitons votre approbation lors du scrutin.

CHARGES		TOTAL 159 350		PRODUITS		TOTAL 159 350	
	APPROVISIONNEMENTS		59 150		VENTES		59 350
GNR	2 000			Manifestations de Bienfaisance - Restauration à bord	7 000		
Fuel Domestique	3 000			Manifestations de Bienfaisance - Billets de Train	18 000		
Huiles	900			Entrées Musée	10 000		
Essence Groupes Electrogenes et Outillage / Gas Boutelles	100			Manifestations de Bienfaisance - Entrées	5 000		
Charbon	2 000			Activités Annexes - ventes Buvette/Boutique	1 500		
Achats de prestations de services	7 000			Locations, Mise à Disposition patrimoine	12 000		
Achat de Prestations de Travaux	2 000			Manifestations de Bienfaisance - Boutique/Buvette	2 150		
Eau et Electricité	8 000			Manifestations de Bienfaisance - Location Emplacement Expositant	1 600		
Fournitures d'entretiens et de petit équipement	10 000					SUBVENTIONS	3 000
Fournitures Administratives	1 000			Subj. Exploit. sans droit de reprise	3 000		
Achats Boutique - Produits non-transformés	2 000					AUTRES PRODUITS	98 000
Achats de marchandises - Distribution Voyageurs/Visiteurs	150			Cotisations	8 000		
	SERVICES EXTERIEURS		58 100	Vente de Dons en Nature	10 000		
Locations immobilières - Site de Longueville	5 000			Dons Manuels non-affectés	15 000		
Locations immobilières - Site de Milliers St Georges	1 300			Abandons de Frais	65 000		
Locations mobilières	1 000						
Charges Locatives	500						
Entretien et réparations sur bien immobilier	1 500						
Entretien & réparations sur bien mobilier	10 000						
Maintenances et Contrôles Techniques	20 000						
Assurances	1 700						
Honoraires	12 000						
Documentation Technique	100						
	AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES		65 980				
Transport de biens - Diners	750						
Frais de déplacements des bénévoles	50 000						
Medecine d'Aplicude	500						
Formations bénévoles (UNECTO)	1 000						
Reception / Repas Chantiers	1 700						
Frais Postaux	500						
Telecommunications	1 000						
Frais des services bancaires	500						
	AUTRES CHARGES		1 120				
Redevances Radiotelephoniques	100						
Immatriculations EPSF	10						
Cotisations diverses (Federation ou autres associations...)	900						

L'ensemble de la documentation comptable est à votre disposition, sur rendez-vous, au bureau du dépôt. Le bilan et le compte de résultat synthétiques seront publiés au Journal Officiel, conformément à la législation en vigueur. Je vous informe de mon intention de ne pas me représenter au poste de Trésorier lors de la prochaine élection du bureau. Pour des raisons personnelles je tiens à passer la main. Cette passation se fera en douceur puisque j'accepte, sur ma dernière année de mandat, si le CA me donne sa confiance, de rester Trésorier Adjoint afin d'accompagner la personne qui me succèdera. Je tiens à remercier tous les membres de notre belle association pour la confiance qu'ils m'ont accordé au cours de ces 8 années passées au poste de Trésorier, en particulier Colette Rousseau à qui j'ai succédé. Je remercie tout particulièrement Matthieu BROSEAU, notre Commissaire aux Comptes ainsi que sa fidèle collaboratrice, Stéphanie, sans qui je n'aurais pas pu me sentir en confiance et, sans les conseils éclairés desquels, je n'aurais pas pu progresser aussi vite.

Même avec une bonne tête de comptable, comme il m'a été dit une fois, gérer l'AJECTA demande une compréhension des grands principes de la comptabilité générale et du plan comptable associatif en particulier. Pour quelqu'un qui n'a jamais touché au domaine, c'est de l'investissement. Hormis les liasses fiscales et les liasses sociales, l'AJECTA est une petite PME en termes de finances. La confiance que nous accordent nos généreux donateurs et mécènes ainsi que les collectivités locales nécessite, en retour, toute la transparence et la rigueur qui nous incombent lorsqu'on utilise l'argent qu'ils nous confient. J'espère que les personnes qui me succéderont à la trésorerie de l'AJECTA auront à cœur de perpétuer et d'améliorer ce qui a été mis en place pour garantir la sincérité des comptes et éviter toute possibilité de fraude. Je ferai tout ce qui est possible pour les accompagner car, même si, à terme, je ne suis plus au CA, je compte bien rester actif et apporter ma contribution dans mes domaines de compétences. Je souhaite donc bon vent et beaucoup de passion à mon (ou ma) successeur. Une dernière fois, merci beaucoup de votre attention et ... de votre patience. ...

AJECTA
77650 LONGUEVILLE

Page : 2

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	343 790	91 698	252 094	262 720	10 627	4,04
	Installations techniques Matériel et outillage	1 008 950	540 035	468 915	486 563	17 648	3,63
	Immobilisations corporelles en cours	125 868		125 868	103 043	22 825	22,15
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	1 478 610	631 733	846 877	852 327	5 450	0,64	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	7 727		7 727	13 406	5 679	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 740		3 740	36 925	33 185	89,87
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	44 710		44 710	45 041	332	0,74
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	342 450		342 450	230 171	112 279	46,78
Charges constatées d'avance (2)	20 367		20 367	20 193	175	0,87	
Total II	418 994		418 994	345 736	73 258	21,19	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 897 605	631 733	1 265 871	1 198 064	67 808	5,66	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	349 158		349 158			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	4 238		4 238			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	347 716		212 710		135 007	63.47	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	69 867		135 007	65 140	48.25	
	Situation nette (sous total)	770 979		701 112	69 867	9.97	
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement	450 454		469 809	19 355	4.12	
	Provisions réglementées						
	Total I	1 221 433		1 170 921	50 512	4.31	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	31 802		11 072	20 730	187.23	
	Total II	31 802		11 072	20 730	187.23	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 372		15 571	3 199	20.54	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	265		500	235	47.00	
	Total IV	12 637		16 071	3 434	21.37	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 265 871		1 198 064	67 808	5.66	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	5 735	7 705	1 970	25,57
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature	45 250		45 250	
Ventes de prestations de service	45 727	90 994	45 267	49,75
Parrainages	9 598	6 135	3 463	56,45
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	11 300	10 900	400	3,67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	96 444	72 200	24 244	33,58
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	99 916		99 916	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 290		3 290	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		59 407	59 407	100,00
Total I	317 259	247 340	69 919	28,27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	3 592	6	3 586	NS
Variation de stock	1 360	782	578	73,90
Autres achats et charges externes	170 004	95 946	74 058	77,19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	208	344	136	39,53
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 967	35 589	602	1,69
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	20 730	3 140	17 590	560,19
Autres charges	36 926	969	35 957	NS
Total II	267 808	136 796	131 012	96,77
I - Résultat d'exploitation (I-II)	49 451	110 544	61 093	55,27

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 130		295		836	283,71
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 130		295		836	283,71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 130		295		836	283,71
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV)	50 582		110 839		60 257	54,36
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 813		1 813	100,00
Sur opérations en capital	19 355		19 355			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			3 000		3 000	100,00
Total V	19 355		24 168		4 813	19,91
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	70				70	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	70				70	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	19 285		24 168		4 883	20,20
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	337 745		271 803		65 942	24,26
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	267 878		136 796		131 082	96,82
5. EXCEDENT OU DEFICIT	69 867		135 007		65 140	48,25

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	166 506		144 991		21 515	14,84
Prestations en nature	203 665		3 611		200 054	NS
Bénévolat						
TOTAL	370 171		148 602		221 569	149,10
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	203 665		3 611		200 054	NS
Personnel bénévole	166 506		144 991		21 515	14,84
TOTAL	370 171		148 602		221 569	149,10

5/5

ANNEXE 3 2/2

Budget Prévisionnel 2024

AJECTA
3, rue Louis Pasteur
77650 LONGUEVILLE

BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		TOTAL	159 350
	APPROVISIONNEMENTS		39 150
GNR	2 000		
Fuel Domestique	3 000		
Huiles	900		
Esence Groupes Electrogènes et Outillage / Gaz Bouteilles	100		
Charbon	3 000		
Achats de prestations de services	7 000		
Achat de Prestations de Travaux	2 000		
Eau et Electricité	8 000		
Fournitures d'entretiens et de petit équipement	10 000		
Fournitures Administratives	1 000		
Achats Boutique - Produits non-transformés	2 000		
Achats de marchandises - Distribution Voyageurs/Visiteurs	150		
	SERVICES EXTERIEURS		59 100
Locations immobilières - Site de Longueville	5 000		
Locations immobilières - Site de Villiers St-Georges	1 300		
Locations mobilières	1 000		
Charges Locatives	500		
Entretien et réparations sur bien immobilier	1 500		
Entretien & réparations sur bien mobilier	10 000		
Maintenance et Contrôles Techniques	20 000		
Assurances	1 700		
Honoraires	12 000		
Documentation Technique	100		
	AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES		65 980
Transport de biens - Divers	750		
Frais de déplacements des bénévoles	60 000		
Médecine d'aptitude	530		
Formations bénévoles (UNECTO)	1 000		
Réception / Repas Chantiers	1 700		
Frais Postaux	500		
Télécommunications	1 000		
Frais des services bancaires	500		
	AUTRES CHARGES		1 120
Redevances Radioélectriques	190		
Immatriculations EPSF	30		
Cotisations diverses (Fédération ou autres associations...)	900		

PRODUITS		TOTAL	159 350
	VENTES		58 350
Manifestations de Bienfaisance - Restauration à Bord	7 000		
Manifestations de Bienfaisance - Billets de Train	18 000		
Entrées Musée	10 000		
Manifestations de Bienfaisance - Entrées	6 000		
Activités Annexes - Ventes Buvette/Boutique	1 500		
Locations, Mise à Disposition patrimoine	12 000		
Manifestations de Bienfaisance - Boutique/Buvette	2 250		
Manifestations de Bienfaisance - Location Emplacement Expositant	1 600		
	SUBVENTIONS		3 000
Subv. Exploit. sans droit de reprise	3 000		
	AUTRES PRODUITS		98 000
Cotisations	8 000		
Vente de Dons en Nature	10 000		
Dons Manuels non-affectés	15 000		
Abandons de Frais	65 000		

ANNEXE 4 Rapports du Commissaire aux Comptes

Lien externe. Document séparé

ANNEXE 5



CANDIDATURES CONSEIL D'ADMINISTRATION Assemblée Générale du 01 juin 2024

Monsieur le Président, Cher(e)s membres de l'association

Par ces quelques lignes je vous fais part de mon souhait de me représenter pour un nouveau mandat au Conseil d'Administration de l'AJECTA. Administratrice depuis 2021 et trésorière adjointe depuis 2022, j'ai toujours eu à cœur de poursuivre et de développer les activités de notre association tout en recherchant les ressources nécessaires à son équilibre financier.

Depuis 2021 (après covid) le conseil d'administration et les bénévoles n'ont jamais été aussi solidaires et impliqués pour faire avancer notre association dans un esprit unitaire. Tous ceux-ci fonctionnent actuellement très bien et sont à mon humble avis le reflet d'une bonne entente entre le conseil d'administration et les bénévoles.

Nous sommes ouverts à l'écoute de tous et solidaires. C'est donc dans cet esprit qui me semble le plus important que je souhaite Renouveler l'aventure avec vous. J'espère avoir été pendant ces 3 années digne de ce que vous souhaitiez même si dans la vraie vie on ne peut plaire à tout le monde.

Karine GIRARD (1374)

Madame et Messieurs les Administrateurs,
Chères amies et chers amis, membres de l'AJECTA,

Par ces quelques lignes je vous fais part de mon souhait de me représenter pour un nouveau mandat au Conseil d'Administration de l'AJECTA.

Administrateur depuis 2007 et Président depuis 2008, j'ai toujours eu à cœur de poursuivre et de développer les activités de notre association tout en recherchant les ressources nécessaires à son équilibre financier.

Depuis mes débuts au sein de l'AJECTA de nombreux projets ont été réalisés et couronnés de succès.

D'autres, qui me tiennent particulièrement à cœur, sont sur le point d'aboutir. Il s'agit notamment de la mise en valeur de la 241P30, du Train Touristique, du développement du musée, l'organisation des activités maintenance et circulations sur le RFN et essayer donner à l'association des perspectives à moyen terme.

Sur ce dernier point, l'AJECTA faisant de plus en plus face à des difficultés en tout genre, coincée entre des problématiques fiscales, réglementaires RFN, réglementaires du ministère de la culture, etc... l'AJECTA devra sûrement se réinventer afin de pouvoir fiabiliser ses ressources et pouvoir planifier ses projets sur le moyen et long terme.

Aussi, j'espère que vous m'accorderez à nouveau votre confiance, me permettant ainsi de contribuer à la réussite de ces projets, mais aussi et surtout, de continuer à contribuer au bon fonctionnement de notre association.

GRISON Guillaume (1511)

Mr le Président, Madame et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ajecta.

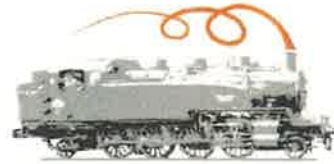
En 2023 vous m'avez élu au conseil d'administration pour un mandat d'un an. Un poste de 3 ans étant à pourvoir, je vous présente une nouvelle fois ma candidature comme administrateur.

Adhérent depuis plus de 20 ans, j'ai participé comme voyageur aux trains spéciaux ainsi qu'aux journées du patrimoine avant de rejoindre en 2015 l'équipe de bénévoles. Je répondais ainsi à un manque de volontaires pour assurer les permanences du musée. Ensuite j'ai naturellement assuré des visites guidées, participé aux circulations comme garde-portes, aux manifestations publiques et aux promotions comme les salons. Une meilleure connaissance de l'association, de son organisation et de ses activités me permet maintenant de me diversifier et d'être occasionnellement sur des événements comme les séminaires avec restauration, repérages cinémas ou shootings, tournages. Tout est facilité grâce aux conseils et l'aide que chaque bénévole dans son domaine peut m'apporter. Lors des rencontres avec nos visiteurs et participants aux manifestations, je m'efforce de toujours valoriser le savoir-faire et l'investissement des bénévoles.

Je continuerai à m'engager dans ces activités et comme administrateur, contribuer aux bonnes orientations et décisions pour l'avenir de notre association.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accorderez.

MALIGOT Philippe (1588)



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 22 JUIN 2024

Le présent document comporte 2 pages de compte rendu.

Le CA s'est tenu en présentiel et par visioconférence.

La séance est présidée par Guillaume GRISON.

Le secrétaire, assure la fonction de Secrétaire de Séance

Etaient présents :

- BARTHELEMY Cyprien
 - BERGER Pascal
 - DUVERGER Luc
 - GIRARD Karine
 - GONCALVES Olivier
 - GRISON Guillaume
 - MALIGOT Philippe
 - VALEMBOIS Alexandre
 - VIEUX-COMBE Philippe
-
- MALIGOT Philippe pouvoirs donné à Philippe VIEUX-COMBE en cas de perte de connexion

Ordre du jour :

- Election du bureau
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 18h04

- **Elections du bureau**

o Trésorier Adjoint Olivier GONCALVES Pour 9 Elu à l'unanimité

Philippe MALIGOT quitte la séance (perte de connexion) Pouvoir donné à Philippe VIEUX-COMBE

o Trésorière Karine GIERARD Pour 9 Elu à l'unanimité
o Secrétaire Adjoint Pascal BERGER Pour 9 Elu à l'unanimité
o Secrétaire Philippe VIEUX-COMBE Pour 9 Elu à l'unanimité
o Vice Président Cyprien BARTHELEMY Pour 9 Elu à l'unanimité
o Président Guillaume GRISON Pour 9 Elu à l'unanimité

- **Points divers**

- Accueil d'un stagiaire mois de juillet du mercredi au dimanche. Utilisation de la salle de réunion en totalité. Objet du stage : reprise du cœur de réseau du système AJECTA et accueil musée en assistance.
- Demande d'une citerne par J WILLIGENS pour un industriel, citerne à essieu roue à bâton et vigie (en priorité deuxième citerne à essieu sans vigie). Vente et proposition d'une sans vigie 300€ la Tonne. Opportunité de ne pas ferrailler ce matériel. Obtenir l'engagement de l'acheteur de ne pas la ferrailler, ne pas la détruire ni la dénaturer.

Fin de séance : 18h20

Prochain CA : 30 Aout.

Le secrétaire de séance
Le secrétaire
Philippe VIEUX-COMBE



Le Président
Guillaume GRISON

